

IL EST TEMPS D'AGIR ! GRÈVE LE 12 FÉVRIER !

Depuis des semaines, nous regardons avec crainte la réforme des rythmes scolaires se dessiner. Depuis des semaines, nous n'avons cessé d'attirer l'attention du ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée.

EDITO Nombre d'enseignant(e)s ont fondé beaucoup d'espoir dans la "refondation de l'école". Nous ne revendiquons pas un statu-quo ou un retour en arrière... bien au contraire !

Mais cette réforme est inacceptable, tant pour les élèves que pour nos conditions de travail (voir page 2).

Nous n'avons pas été consultés sur cette réforme, les équipes et les conseils d'école ne le seront pas non plus pour sa mise en place... **Prenons la parole ce mardi 12 février, dans l'Aube comme partout en France !**

Rendez-vous à 14h au Petit Louvre à Troyes en Assemblée Générale !



sommaire

Edito	p1
Tract à diffuser !	p2-3
Se déclarer gréviste, lettre aux parents, carte scolaire	p4



Dans ce journal :
l'appel à afficher et diffuser dans les salles des maîtres* !!

* quand il y en a...

NON au statu quo ! OUI à une vraie réforme !



*Pour une réforme réussie
pour tous les enfants sur
tout le territoire qui prenne
en compte les conditions
de vie professionnelle des
enseignants*

Grève le 12 février AG à 14 heures

Hôtel du Petit Louvre
à Troyes

Pour l'équité

Les temps périscolaires doivent être gratuits et de qualité sans générer de nouvelles inégalités dans l'offre éducative qui en compte déjà trop.

Aujourd'hui, l'Association des maires de France précise que l'heure de sortie de 16h30 n'est pas obligatoire et que l'organisation des activités péri-éducatives reste à la libre appréciation des élus, tout comme leur gratuité...

Comment parler de réforme des rythmes scolaires sans prendre en compte le calendrier scolaire, l'amplitude de la journée d'école, l'âge des enfants, le contenu des programmes, etc ?



Pas à nos dépens

Une réforme des rythmes scolaires ne peut pas se faire au détriment des enseignants !

Le projet qui nous a été présenté alourdit les rythmes... des enseignants, sans revalorisation salariale ou réduction du temps de service global.

Comment parler de refondation de l'école sans que les conditions d'exercice du métier d'enseignant ne soient prises en compte ? Quid de la formation initiale et continue, de la suppression de l'AP pourtant réclamée par une majorité d'entre nous, des animations pédagogiques à l'heure où certains DASEN les annoncent le mercredi après-midi, etc ?

Pas sans nous

Cette réforme doit impliquer les enseignants et les conseils d'école. Horaires des écoles, durée de la pause méridienne, organisation de la sieste en maternelle, utilisation des locaux scolaires sur le temps péri-éducatif, organisation des activités périscolaires et des activités pédagogiques complémentaires, **tout cela ne peut être pas être le fruit d'une décision unilatérale écartant les enseignants.**



SE DÉCLARER GRÉVISTE

La loi du 20 août 2008 sur le Service Minimum d'Accueil impose de se déclarer gréviste 48 heures avant le jour de la grève (ce délai devant comprendre au moins un jour ouvré).

Pour la grève du 12 février, votre déclaration d'intention préalable devra donc parvenir à l'administration avant le samedi 9 février.

... par courrier

Votre déclaration doit être adressée au DASEN, sous couvert de votre IEN. Un modèle de lettre vierge est disponible sur notre blog.

... par e-mail

L'administration a mis à votre disposition un fichier pdf modifiable qui est à envoyer à l'adresse électronique de votre IEN à partir de votre adresse ac-reims.

Le pdf modifiable vous a été envoyé dans votre boîte professionnelle. Il est également disponible sur notre blog.

INFORMER LES PARENTS

Chers parents,

Je serai en grève mardi 12 février comme de nombreux enseignants du premier degré. Je souhaite vous expliquer les raisons de la colère enseignante actuelle.

Alors que plusieurs milliers d'enseignants se sont rassemblés mercredi 23 janvier pour réclamer que le projet de décret sur les rythmes scolaires ne soit pas publié, le ministre a fait le choix de passer en force.

Les enseignants ne sont pas pour le statu quo : il faut changer l'école !

Mais nous voulons une réforme réussie pour tous les enfants, sur tout le territoire, ce que ne garantit pas le texte actuel. Nous pensons également que ce nouvel aménagement de la semaine doit se faire dans la consultation, notamment par le biais des conseils d'école.

Enfin, la question des rythmes scolaires ne suffit pas à changer l'école !

Nous avons besoin d'une refondation ambitieuse : une vraie formation pour les enseignants, la baisse des effectifs par classe, plus aucune absence d'enseignant non remplacée, la révision des programmes du primaire et la remise en cause du socle commun, la refonte des dispositifs d'évaluation des élèves, le renforcement des RASED...

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

Dernière minute...

Carte scolaire 2013

Même si des décisions n'ont pas encore été prises, nous avons toujours dans le département deux gros « dossiers » sur le feu :

> Le projet de fusion des 3 catégories de remplaçants pour former une brigade départementale territorialisée.

> une carte scolaire avec une balance ouvertures/fermetures de classes négative.

Au SNUipp, nous défendons le + de maîtres que de classes mais pas au détriment des effectifs de classe, notre priorité est d'améliorer le quotidien des écoliers en obtenant une baisse du nombre d'élèves par classe

La dotation de 4 postes faite à l'Aube ne permet pas d'appliquer les priorités ministérielles, à savoir, une augmentation de la scolarisation des – de 3 ans et la mise en place du « + de maîtres que de classes ».